



CCCPS / 2023 / DE085
8.4 Aménagement du territoire

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 25 mai 2023, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Denis BENOIT ; René-Pierre HALTER à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Catherine MERIEAU à Rodène BODIN-CASALIS ; Franck MONGE à Jean Louis BAUDOUIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Nicolas SIZARET ; Patricia PUC à Muriel LORENZETTI ; Arnaud VANNIER à Jean Philippe ROCHE.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Sarah DUVAUCHELLE ; Thierry GUILLOUD et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Gilles MAGNON

Délibération de principe sur les modalités de la création d'un EPIC commun aux deux intercommunalités CCCPS et CCVD pour la destination touristique Vallée de la Drôme

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La destination « Vallée de la Drôme » rassemble les territoires de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme autour d'un projet de développement touristique concerté.

Cette ambition commune a abouti en 2020 à la production d'une stratégie touristique partagée et mise en œuvre conjointement par les deux Offices de tourisme Val de Drôme et Cœur de Drôme. Cette stratégie donne des directions fortes vers un développement pérenne de la destination Vallée de la Drôme, prenant en compte le changement climatique et s'appuyant sur des filières prioritaires et une vision transversale du tourisme.

Du côté de la CCCPS, cette stratégie touristique fait écho aux engagements pris par les élus dans le cadre du projet de territoire qui ambitionne de « positionner et aménager notre territoire comme territoire d'écotourisme ».

De la même manière, la CCVD affirme son positionnement à ce sujet et s'inscrit dans une démarche de coopération avec les territoires et de développement durable.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Pour mieux répondre à leurs objectifs communs, les deux EPCI ont décidé début 2022 de réfléchir à l'optimisation de la structuration de leur partenariat autour de la mise en place d'un outil commun.

Pour ce faire, une étude dite de « rapprochement » a été commandée afin d'étudier l'opportunité et les modalités d'un rapprochement des deux offices de tourisme.

Cette étude, établie par Jean-Luc Boulin Tourisme, a été menée en parallèle d'une étude SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) visant une analyse de la situation présente afin de proposer un plan d'actions pour permettre aux offices de tourisme de mieux prendre en compte les nouvelles pratiques et nouvelles attentes des touristes sur le territoire.

L'étude de rapprochement s'est déroulée de janvier 2022 à février 2023. La méthodologie mise en place a permis la réunion, la discussion et l'information de l'ensemble des acteurs concernés (élus des deux intercommunalités, prestataires touristiques, salariés des offices de tourisme, conseil d'administration et CODIR des offices de tourisme).

Le 28 juin 2022, le comité de pilotage de l'étude a été l'occasion de faire une lecture réactualisée de la stratégie touristique et d'acter quelques évolutions à la marge pour prendre en compte les évolutions du secteur avec la survenance de la crise sanitaire et l'accélération de l'urgence climatique notamment. La stratégie touristique 2021-2026 actualisée se trouve en annexe de cette délibération.

La finalisation de l'étude de rapprochement a abouti à la présentation de deux scénarios pour la Vallée de la Drôme :

- 1/ la création d'un outil public au service du projet des deux intercommunalités : la création d'un nouvel EPIC commun aux deux territoires.
- 2/ une gouvernance inclusive des actions collectives : la mise en place d'une conférence Drôme Tourisme Vallée avec le maintien des deux offices existants.

Au regard des résultats de l'étude, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le scénario numéro 1, à savoir : la création d'une structure sous statut EPIC qui regroupe les deux offices de tourisme Val de Drôme et Cœur de Drôme.

Le choix de ce scénario est la solution la plus aboutie qui mettra en place un outil performant et professionnel. Il permettra une cohérence entre la stratégie touristique intégrant les faiblesses et les opportunités des six environnements influant le secteur (écologique, démographique, économique, socio-culturel, technologique, institutionnel) et l'outil pour la mettre en œuvre.

Il est souhaité que ce nouvel établissement soit créé au 1^{er} janvier 2024. Le reste de l'année 2023 sera consacré à la mise en place opérationnelle de celui-ci tant du point de vue de sa structuration (définition des statuts et de la gouvernance, comité de direction notamment) que de son organisation (administration générale, organisation RH et budgétaire).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Les deux Communautés de Communes attestent leur volonté dans des délibérations concordantes de leurs Conseils Communautaires ce mois de mai 2023.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'acter l'intention de travailler les modalités de création d'un EPIC commun aux deux intercommunalités CCCPS et CCVD pour la destination touristique Vallée de la Drôme.

III. Visas

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 ;
VU les Statuts de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et notamment son article 5 « compétences obligatoires » ;
VU le Code du tourisme et plus particulièrement ses articles L133-1 à L133-10 et L134-5 ;
VU le choix du scénario 1 lors de la réunion de présentation des résultats de l'étude devant les membres du Conseil Communautaire, le 20 février 2023 au Temple à Saillans ;
VU l'avis favorable de la Commission Tourisme du 25 avril 2023 concernant cette délibération.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire :

- 1) acte l'intention de travailler les modalités de création d'un EPIC commun aux deux intercommunalités CCCPS et CCVD pour la destination touristique Vallée de la Drôme,
- 2) souhaite la mise en place de cet office intercommunautaire de tourisme, au plus tôt, le 1^{er} janvier 2024,
- 3) valide la stratégie touristique 2021-2026 Vallée de la Drôme actualisée dans le cadre de l'étude dite de « rapprochement » des deux offices de tourisme Val de Drôme et Cœur de Drôme,
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Danielle BORDERES, Présidente de l'Office de tourisme, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : synthèse et document de présentation de la Stratégie touristique Vallée de la Drôme 2021-2026, actualisés le 8 juin 2022.

Gilles MAGNON
Secrétaire de séance

Le 25/05/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

